

LE  
**LOROUX**  
BOTTEREAU



DOCUMENT  
IMPORTANT  
À CONSERVER

# DICRIM

Document d'information  
communal sur les risques majeurs

savoir  
réagir  
en cas de danger

Adoptons  
les bons  
réflexes !







# le mot du maire

*Chères Lorousaines, chers Lorousains,*

*La commune s'est engagée dans une démarche de prévention et de sensibilisation, en lien étroit avec les acteurs de la sécurité et des secours – gendarmerie, SDIS, préfecture, police – afin de concevoir le Plan Communal de Sauvegarde.*

*Les dispositifs d'alerte, les outils d'information et les exercices de simulation permettent aujourd'hui d'améliorer la préparation collective face aux risques naturels, technologiques ou liés à l'activité humaine.*

***Informé pour mieux protéger :** tel est l'objectif du document que vous tenez entre vos mains. Il présente les principaux risques présents sur notre territoire et les bons réflexes à adopter si une situation inhabituelle venait à se produire.*

*Ce livret n'a pas vocation à inquiéter. Il vous aidera à mieux comprendre votre environnement et à adopter les bons gestes en cas de besoin.*

*Prenez le temps de le parcourir et conservez-le à portée de main : il pourra s'avérer précieux en cas d'évènement exceptionnel.*

*Avec toute ma confiance,*

# COMMENT ÊTRE ALERTÉ EN CAS DE DANGER ?

## SUR VOTRE TÉLÉPHONE : FR-ALERT

Système d'alerte sur mobile, déclenché par les autorités en cas d'événement grave. Un message s'affiche automatiquement sur votre téléphone si vous êtes dans la zone concernée.



## DES MESSAGES SONORES VIA UN PORTE-VOIX

En cas de nécessité, la mairie diffuse l'alerte à l'aide de haut-parleurs mobiles pour informer et rappeler les consignes.



Ne saturez jamais les lignes téléphoniques, sauf en cas d'extrême urgence. Par temps de crise, gardez votre téléphone allumé et la radio à portée de main.

## LA SIRÈNE AU-DESSUS DE LA MAIRIE

Un signal sonore long et modulé prévient d'un danger immédiat sur la commune.

Un test est effectué chaque premier mercredi du mois à 11h57.

### CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice



1 min 41

Tous les 1er mercredis du mois

Signal d'alerte



1 min 41

Silence  
(5 sec.)



1 min 41

Silence  
(5 sec.)



1 min 41

Signal de fin d'alerte



30 secondes



## LE SITE ET LES RÉSEAUX SOCIAUX DE LA MAIRIE

Informations détaillées, évolution de la situation et consignes sont mises à jour en temps réel.

[www.loroux-botttereau.fr](http://www.loroux-botttereau.fr)

Facebook/Instagram : @lorouxbottereau

## LA RADIO ICI LOIRE OCÉAN

En partenariat avec la Préfecture, cette radio publique diffuse tout bulletin officiel sur l'évolution du risque et les consignes de sécurité à observer.



FM : 101.8 OU DAB+

**CCAS**  
CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE



Faites connaître vos besoins spécifiques au CCAS si vous êtes une personne vulnérable (registre d'alerte spécifique : 02 51 71 91 02).

## QUE FAIRE EN CAS DE DANGER ?

En cas d'urgence, nous pouvons compter sur :



Le SAMU



La police



Les sapeurs-pompiers



### Qui appeler ?

- Les différents numéros permettent de joindre les secours 24h/24 et tous les jours !
- En connaissant bien ces numéros, j'aide les secours et la personne qui en a besoin.
- Si je ne sais pas, je demande à un adulte.

15



SAMU

Si la vie de la personne est en danger, si elle a besoin d'un médecin très vite.

17



Police

Si quelqu'un ne respecte pas la loi, qu'il faut intervenir tout de suite.

18



Sapeurs-pompiers

S'il y a un incendie, un accident sur la route ou à la maison...

112

### Numéro unique



Si tu ne sais pas qui appeler, c'est eux qu'il faut contacter, ils te mettront en contacts avec les bons secours !  
Ce numéro marche partout en Europe !



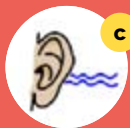
Pour contacter les urgences par SMS, pour les personnes sourdes ou muettes notamment

### Quoi dire ?



a

Je donne mon nom et j'explique calmement ce qui se passe.



c

J'écoute bien les questions de la personne au téléphone.  
Si je ne sais pas, ce n'est pas grave, je dis « je ne sais pas ».



b

Je dis où je suis et ce que je vois.



d

J'attends que la personne au téléphone me dise que je peux raccrocher.

# MON PLAN D'URGENCE FAMILIAL

## 1. Je sécurise mon domicile

**Je coupe l'alimentation en eau, en électricité et en gaz.**

### **EMPLACEMENTS DES ROBINETS/DISJONCTEUR D'ARRÊT :**

- Eau : .....
- Électricité : .....
- Gaz : .....

N'hésitez pas à réaliser des schémas des emplacements de l'alimentation en eau et en gaz : les enfants, comme les adultes doivent être en mesure d'effectuer ces gestes de prévention.

## 2. J'identifie les personnes-ressources

**Il s'agit de personnes de votre entourage prêtes à vous aider :  
famille, amis, voisins...**

- | • Nom | • Téléphone | • Adresse |
|-------|-------------|-----------|
| ..... | .....       | .....     |
| ..... | .....       | .....     |
| ..... | .....       | .....     |

# 3. Je prépare mon kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Radio à piles**  
(avec piles de rechange)  
afin de suivre les consignes  
des autorités



**Médicaments**



**Trousse de premiers secours**  
(alcool, pansements,  
compresses...)



**Outils de base**  
(couteau multifonctions,  
ouvre-boîte...)



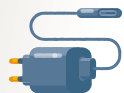
**Nourriture non périssable**  
et ne nécessitant  
pas de cuisson  
(conserves, petits pots  
bébé, nourriture  
pour animaux...)



**Vêtements chauds**  
et couverture de survie



**Lampe de poche**  
(avec piles  
de rechange),  
bougies, briquet  
ou allumettes



**Chargeur**  
de téléphone portable



**Argent liquide**  
(les distributeurs pouvant  
ne pas fonctionner)



**Eau potable en quantité**  
(6 litres par personne  
en bouteilles)



**Lunettes de vue**  
(paire de secours)



**Double des clés**  
de la maison  
et de la voiture



**Jeux**  
pour occuper le temps



**Photocopies**  
des documents  
essentiels dans une  
pochette étanche  
(carte d'identité,  
ordonnances...)

**Placez le sac  
dans un endroit  
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez  
le contenu de votre kit,**  
en particulier la date  
de péremption des  
médicaments et des  
denrées. Remplacez  
les piles.

**En cas d'utilisation,  
n'oubliez pas de le  
réapprovisionner !**

# 4 Je déclare un sinistre

Vous pouvez être indemnisés pour un sinistre dû à une catastrophe naturelle ou technologique si vous êtes assurés pour ces risques. L'indemnisation pour catastrophe naturelle n'est possible que si la commune est officiellement reconnue en état de catastrophe naturelle. Cette reconnaissance est demandée par le maire auprès de l'État. Il est important de déclarer votre sinistre à votre assurance dès que vous en avez connaissance, et au plus tard 30 jours après la publication de l'arrêté de reconnaissance au Journal officiel.

## ÉLÉMENTS À INDIQUER DANS LA DÉCLARATION DE SINISTRE :

- Nom, prénom et adresse.
- Numéro de contrat d'assurance.
- Description du sinistre (nature, date, heure, lieu).
- Liste chiffrée de tous les objets perdus ou endommagés, accompagnée des documents permettant de prouver l'existence et la valeur des biens (factures, photographies par exemple).
- Estimation de votre préjudice, si vous avez souscrit l'assurance contre les pertes d'exploitation.
- Dégâts causés à des tiers (exemple : si un arbre de votre propriété est tombé et a occasionné des dégâts chez un voisin).
- Coordonnées des victimes, le cas échéant.

## À savoir :

- Si vous avez souscrit une assurance contre les pertes d'exploitation, vous devez faire une déclaration du sinistre pour cette garantie dans le même délai.
- Si vous prenez en charge la réparation (partielle ou totale) de vos biens, il faut conserver les factures d'achat de matériaux pour qu'elles soient prises en compte par l'assureur.
- Conservez les objets endommagés, car ils seront peut-être examinés par l'assureur ou l'expert désigné pendant l'expertise.

# LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

## La vigilance météo

Le dérèglement climatique accroît la fréquence et l'intensité des phénomènes météo extrêmes (tempêtes, orages, pluies intenses, vagues de chaleur, grands froids). La vigilance météo vous informe en temps réel des risques et des gestes à adopter selon leur gravité.

### VIGILANCE ROUGE

**Une vigilance absolue s'impose.** Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

### VIGILANCE ORANGE

**Soyez très vigilant.** Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

### VIGILANCE JAUNE

**Soyez attentif.** Des phénomènes météorologiques ou hydrologiques habituels dans la région, mais parfois localement dangereux (orage d'été, montée des eaux...), sont prévus. Si vous pratiquez une activité sensible aux conditions météo ou exposée aux crues, restez prudents et informez-vous régulièrement de l'évolution de la situation.

### VIGILANCE VERTE

**Pas de vigilance particulière.**



# Ce qu'il faut faire

## AVANT L'ÉVÈNEMENT

- Informez-vous sur le risque, l'alerte et les mesures de précaution : consulter les bulletins de Météo France.

## DÈS L'ALERTE

- Évitez les comportements à risques : promenades, travaux, sorties en voiture.
- Éloignez-vous des lieux à risques.
- Suivez les consignes des autorités.
- Fermez portes et fenêtres, soupiraux, volets.
- Mettez à l'abri les biens susceptibles d'être endommagés.
- Coupez l'électricité et le gaz.

## PENDANT

- Surveillez l'évolution de la situation.
- Écoutez la radio.
- Tenez-vous informés auprès de la mairie, tenez-vous prêts à évacuer sur ordre.
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence afin de laisser les lignes libres pour les secours.

## APRÈS

- Restez informés – assurez-vous que le risque est définitivement écarté.
- Remettez en état des habitations endommagées.
- Limitez les appels téléphoniques pour éviter une surcharge des lignes et faciliter les opérations de secours.

# Que faire en cas de fortes chaleurs ?

## N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

## Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule

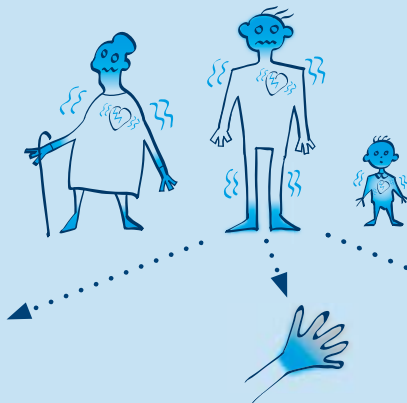
\*Canicule info service au 0800 06 66 66, appel et service gratuits.  
Ouvert uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.

# Que faire en cas de grand froid ?

Le très grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.



Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.



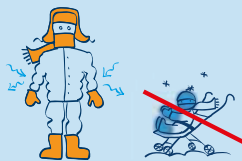
Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Je reste chez moi autant que possible en m'étant organisé à l'avance



- J'ai prévu de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Je chauffe sans surchauffer, j'ai vérifié le bon état de marche de mon installation de chauffage, je ne bouche pas les aérations, et j'aère mon logement plusieurs fois par jour.
- J'ai tous les médicaments nécessaires en cas de besoin, et particulièrement si je suis un traitement régulier.
- Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls. Et si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès de ma mairie.
- J'écoute à la radio les conseils des pouvoirs publics.

Si je dois absolument sortir, je suis prudent et je pense aux autres



- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- J'évite de sortir les bébés, même bien protégés.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Je ne fais pas d'efforts physiques, comme porter des objets lourds...
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.

Si je dois absolument utiliser ma voiture



- Je vérifie le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence.
- Je prépare des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.
- Avant chaque déplacement, je me renseigne sur la météo et sur l'état des routes.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le 115

# LES INONDATIONS PAR DÉBORDEMENT

La commune est traversée par plusieurs rivières – la Goulaine, la Divatte et le Breil – qui sont surveillées de près lors de fortes pluies.

## — Ce qu'il faut faire —

### DÈS L'ALERTE

- Coupez le gaz et l'électricité.
- Prenez votre kit d'urgence, mettez votre véhicule en sécurité.
- Obturez les entrées d'eau, surélevez le mobilier, arrimez les cuves.
- Prenez les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, engrais...).
- Prévoyez les moyens d'évacuation.





**En cas de risque d'inondation, des systèmes d'alerte comme APIC et Vigicrues Flash préviennent automatiquement les autorités locales afin qu'elles puissent agir rapidement pour protéger la population.**

## **PENDANT**

- Restez informés sur l'évolution du risque auprès de la mairie, écoutez la radio.
- Ne téléphonez pas.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée, à pied ou en voiture.
- Si possible, prenez des photos et indiquez des repères pour l'assurance.

## **APRÈS**

- Ne rétablissez pas l'électricité sauf si l'installation est sèche.
- Ne consommez pas l'eau du robinet ni celle des puits avant avis favorable de la mairie.
- Vérifiez la stabilité des ouvrages si le seuil d'inondation a dépassé 70 cm au rez-de-chaussée de votre logement.
- Commencez le déménagement, le nettoyage, le séchage le plus rapidement possible.
- Ventilez votre logement.
- Évaluez les dégâts et entamez les démarches d'indemnisation auprès de votre assurance (prenez des photos).

# LES SÉISMES

**Un séisme est une secousse du sol (tremblement de terre) qui peut endommager les bâtiments, routes, installations électriques et gaz. Les séismes ne sont pas prévisibles. La commune est classée en zone 3 (sur une échelle de 1 à 5) : sismicité modérée.**

## PENDANT L'ÉVÈNEMENT

- Restez à l'abri sous un meuble solide ou contre un mur porteur.
- En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas avant l'arrêt des secousses.
- N'allumez pas de flamme (afin de prévenir d'une explosion en cas de fuite de gaz) .
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence afin de laisser les lignes libres pour les secours.





## Ce qu'il faut faire

### APRÈS

- Évacuez le plus rapidement possible les bâtiments après la première secousse - il peut y en avoir d'autres. Prenez votre kit d'urgence, vos papiers personnels et vos médicaments indispensables.
- Ne prenez pas l'ascenseur, coupez l'eau, le gaz et l'électricité, n'allumez pas de flamme, ne fumez pas.
- En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et prévenez les secours.
- Si vous êtes ensevelis, manifestez-vous en tapant sur les parois.
- N'allez chercher vos enfants que lorsque vous y êtes invités : ils sont pris en charge par les enseignants.
- Ne touchez pas les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence afin de laisser les lignes libres pour les secours.
- Restez informés pour vous assurer que le risque est définitivement écarté.

## LE RADON



**Le radon est un gaz radioactif naturel qui peut s'accumuler dans les logements mal ventilés. Le Loroux-Bottereau est en niveau 3/3 : potentiel élevé.**

**Il n'existe pas d'alerte officielle : la prévention est continue. Il est important d'aérer et de surveiller la qualité de l'air.**

# LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

La commune est exposée au risque lié au transport de matières dangereuses. Des poids lourds circulent sur les routes principales et locales pour acheminer des produits comme le gaz ou le fioul. En cas d'accident, ces produits – inflammables, toxiques ou explosifs – peuvent provoquer une pollution de l'air, des sols ou de l'eau.

## — Ce qu'il faut faire —

### TÉMOIN D'UN ACCIDENT ?

- Supprimez toute source de feu ou de chaleur (moteur, cigarette...).
- Donnez l'alerte en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre, et si les circonstances le permettent, le numéro du produit et le code de danger (plaque orange sur le véhicule de transport).
- Ne déplacez les victimes qu'en cas d'incendie.
- Éloignez-vous, quittez rapidement la zone de danger.
- En cas d'irritation, lavez-vous.



## DÈS L'ALERTE

- Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille.
- N'allez chercher vos enfants que lorsque vous y êtes invités : ils sont pris en charge par les enseignants.
- Mettez-vous à l'abri : bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez la ventilation et la climatisation, éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- Restez informés et suivez les consignes émises.

## APRÈS

- Appliquez les consignes des autorités.
- Aérez le local de confinement.

# LES LIGNES HAUTE TENSION



Les lignes haute tension présentent un danger même sans contact direct : s'en approcher trop près peut provoquer un arc électrique et une électrocution.

Les risques concernent notamment les activités extérieures comme les loisirs, les sports aériens, les travaux en hauteur, l'élagage, le creusement de tranchées...

## Ce qu'il faut faire

### PRÉVENTION

- Professionnels : interrogez le téléservice "*Réseaux et canalisations*" qui recense les opérateurs afin de déclarer votre projet aux exploitants concernés (déclaration de travaux à proximité de réseaux - DT DICT).

### UN CÂBLE À TERRE OU UN POTEAU ENDOMMAGÉ ?

- Ne vous en approchez pas. N'y touchez pas.
- Éloignez-vous sans courir. Sautez à petits bonds, pieds joints (comme un kangourou), afin d'éviter toute différence de potentiel entre vos pieds et de ne pas risquer l'électrocution.
- Donnez l'alerte en précisant le lieu et la nature de l'accident.
- Ne déplacez les victimes qu'en cas d'incendie.
- Éloignez-vous, quittez la zone de danger.

# LES RISQUES TERRORISTES



La commune peut également être exposée, comme tout territoire, à un risque d'acte malveillant ou terroriste. Ce type d'événement, bien que rare, peut toucher des lieux publics, des rassemblements ou des infrastructures sensibles.

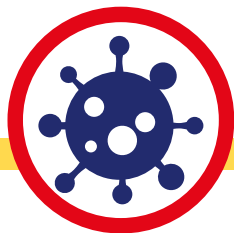


## TÉMOIN D'UN ACCIDENT ?

Alertez immédiatement :

- la gendarmerie (**17**),
- les secours (**112** ou **18**).
- Si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au **114**.

# LES RISQUES SANITAIRES



Les virus de la grippe figurent parmi les risques sanitaires les plus surveillés. Ils évoluent régulièrement, notamment à travers des échanges de gènes entre l'homme, les oiseaux et les porcs, ce qui peut entraîner l'apparition de nouveaux virus plus virulents que ceux des gripes saisonnières.

En cas de situation particulière, les mesures de prévention et de protection sont définies par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

## Ce qu'il faut faire

### PRÉVENTION

- Lavez-vous les mains régulièrement et soigneusement avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon. Cela élimine les germes qui peuvent être sur vos mains, y compris les virus.
- En cas de toux ou d'éternuement, couvrez-vous la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir. Jetez immédiatement le mouchoir usagé dans une poubelle munie d'un couvercle et lavez-vous les mains.
- Nettoyez et désinfectez les surfaces fréquemment, en particulier celles qui sont régulièrement touchées, comme les poignées de porte, les robinets et les écrans de téléphone.

### PENDANT

- Appliquez les consignes des services de l'État : préfecture, Agence Régionale de la Santé (ARS), médecin traitant.

# L'INTERRUPTION DE L'EAU POTABLE



Une coupure prolongée d'eau potable peut avoir plusieurs causes : un réservoir défectueux, une fuite, un problème sur le réseau ou encore une rupture d'approvisionnement liée à une sécheresse exceptionnelle.

## Ce qu'il faut faire

### PENDANT

- Restez informés : site internet de la commune, réseaux sociaux
- Respectez les consignes.
- Pour retirer les bouteilles d'eau mise à disposition par la Ville, présentez une pièce d'identité.

# LE DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE



Le délestage est une coupure volontaire et temporaire de l'électricité sur une zone donnée. Il permet de rétablir l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité et d'éviter une panne générale lors de pics de demande.

Recevez les  
alertes sur  
[moncowatt.fr](https://moncowatt.fr)

écowatt | 

Réduire les risques de coupure et  
agir pour le climat n'a jamais été  
aussi simple



# NUMÉROS d'urgence

**17**

**POLICE  
SECOURS**

**18**

**POMPIERS**

**15**

**SAMU**

**114**

**URGENCES  
PAR SMS**

**112**

**APPEL D'URGENCE  
EUROPÉEN**

**116 117**

**MÉDECIN  
DE GARDE**



[www.loroux-bottereau.fr](http://www.loroux-bottereau.fr)

[f](#) [@](#) [🎵](#) @lorouxbottereau